Envoyé en préfecture le 05/04/2023 Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID: 083-268302049-20230330-2023_02-DE

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale De GRIMAUD

PREFECTURE DU VAR - TOULON

C. C. A. S. de GRIMAUD 697 route nationale 83310 GRIMAUD

Nombre de membres

- En exercice:

- Présents :

- Votants:

Objet: Débat d'orientation budgétaire 2023

15

13

13

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

Présents: Monsieur Alain BENEDETTO

Madame Martine LAURE

Monsieur François BERTOLOTTO Madame Viviane BERTHELOT

Madame Janine LENTHY

Madame Marie-Dominique FLORIN

Monsieur Jean-Louis BESSAC

Madame Eva VON FISCHER BENZON

Madame Yvette ROUX

Madame Isabelle LUPORINI Madame Mireille BRUNEAU Madame Anne ZACHARY

Monsieur Stéphane PEYNE représenté par

Monsieur Bruno RAMBERT

Excusés: Madame Huguette REBOUL

Madame Simone LONG

Secrétaire de Séance : Anne-Charlotte SALVI

En vue d'améliorer l'information des membres du conseil d'administration, l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », est venu compléter les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ».

Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat, lequel est acté par une délibération spécifique.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023 Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

ID: 083-268302049-20230330-2023_02-DE

En application de ce qui précède, le ROB est soumis à l'attention des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport introductif au débat d'orientation budgétaire 2023, annexé à la présente.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

La Vice-Présidente, Martine LAURE

> COMMUNAL D'ACTION